

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr. 15 mois 16 3 mois 8

Poste:

35 fr. 15 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 6 FÉVRIER

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le Sénat discute la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire: l'article capital de cette loi est l'article 42 qui confie aux seuls laïques les fonctions d'instituteurs et d'institutrices.

M. Chesnelong a combattu cet article avec une admirable éloquence. Il a montré d'abord l'habileté perfide des républicains qui, après avoir voté en principe l'expulsion de tous les congréganistes, en diffèrent l'application suivant les temps et les lieux; ils ont peur de soulever un de ces mouvements de réprobation dont les dernières élections leur ont donné un exemple.

Ce mélange de violence et de prudence, ces proscriptions graduées n'ont qu'un but: diminuer l'odieux de la mesure.

Cette mesure n'en demeure pas moins inique; elle est en contradiction flagrante avec ces fameux principes de 89 dont on parle tant et qu'on applique si peu.

Parmi ces principes, deux sont acceptés par tout le monde sans exception: l'égalité devant la loi et l'admissibilité de tous aux fonctions publiques.

Quand les catholiques étaient au pouvoir, ils ont observé ces principes, ils ont admis aux fonctions d'instituteurs non-seulement les congréganistes, mais aussi les laïques. Les républicains n'admettent que les laïques; ils proscrirent toute une catégorie de citoyens qu'ils mettent hors la loi.

Cette proscription est donc la négation du droit, du droit moderne, aussi bien que du droit éternel. « Lorsque la loi dépasse le droit, lorsqu'elle le viole, ce n'est plus la loi, c'est la tyrannie qui oppresse et qui opprime. »

Aujourd'hui on chasse les Frères des écoles parce qu'ils sont catholiques; la même raison fermera l'école aux laïques qui sont chrétiens. Car, ce qu'on poursuit, ce n'est pas la personne, c'est l'idée.

Pour la même raison, la République interdira aux prêtres de monter dans les chaires « où leur enseignement se produisant avec une majesté plus haute, sera dénoncé comme plus redoutable que partout ailleurs. »

La loi du 28 mars exclut de l'école l'enseignement religieux, mais il reste aux parents pour garantir la personnalité du maître; avec la loi nouvelle cette garantie disparaît, les instituteurs religieux n'existent plus, les laïques sont excités à faire un pas de plus vers l'athéisme. La loi, dit-on, a décrété la neutralité; mais la neutralité est une chimère, l'instituteur neutre n'existe pas.

On chasse les religieux sous le ridicule prétexte que leur enseignement est « hostile aux idées de la société moderne. »

Voilà de bien grands maux pour des enfants bien petits.

« Quoi! ce sont ces modestes Frères avec les jeunes garçons de six à treize ans, à qui ils enseignent les premiers éléments des connaissances humaines; ce sont ces humbles Sœurs avec les jeunes filles du même âge, dont elles dégrossissent l'intelligence et qu'elles façonnent simplement à la pratique de leurs devoirs; ce sont ces Frères et ces Sœurs qui vont ébranler la République et la société moderne? (Rires approbatifs à droite.)

» M. Blavier. — C'est qu'elles ne sont pas bien solides, alors!

» M. Chesnelong. — Vous croyez, vous dites cela sérieusement? Eh bien, alors, je me demande avec inquiétude ce que vous allez faire de nos écoles publiques. Vous allez donc y encombrer l'esprit des enfants de considérations politiques transcendentes auxquelles ils n'entendent rien, au détriment de l'instruction première qu'ils attendent de vous et qui seule est à leur portée?

» Cette instruction première, avec la bonne éducation qui doit l'accompagner, voilà ce que les Frères et les Sœurs donnent aux enfants. Sortis du peuple, ils l'aiment et le servent, et ils doivent être bien étonnés

d'apprendre qu'ils sont les ennemis d'une société pour laquelle ils se dévouent, et qu'en travaillant pour Dieu et pour le peuple ils travaillent contre la patrie. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

Nous regrettons de ne pouvoir suivre plus longtemps cette vigoureuse réfutation; M. Chesnelong la termine en démontrant les dangers de cette loi de proscription, qui veut détruire la religion et n'aboutira qu'à détruire la République.

ENCORE L'EXPULSION DES PRINCES

Après l'incident Lanjuinais que nous avons relaté dans notre numéro d'hier, incident qui a produit à la Chambre un tumulte tel — et cela pendant trois quarts d'heure — que les cris d'une ménagerie à jeu depuis trois jours sont une délicieuse symphonie, si on les compare aux hurlements de la majorité républicaine; après cet incident, disons-nous, à la fin de la séance, quand les députés commençaient à vider la salle, — c'est le moment que choisissent toujours ceux qui veulent commettre des actes de violence et d'iniquité — la proposition suivante a été déposée:

« Considérant que la modération appliquée jusqu'à présent par le gouvernement de la République aux princes des dynasties déchues n'a fait que provoquer de leur part et de la part de leurs amis des espérances et des manifestations factieuses, les soussignés croient le moment venu de rapporter les mesures de clémence prises à leur égard et de remettre en vigueur les lois qui leur interdisent le territoire français.

» En conséquence, ils ont l'honneur de déposer la proposition de loi dont la teneur suit:

» Article unique. — Sont abrogés la loi du 8 juin 1871 et le décret du 11 octobre 1878.

» Sont remises en vigueur les lois des 10

» avril 1832 et 26 mai 1848 concernant la famille Bonaparte et les princes de la maison de Bourbon.

» Ont signé: Duché (Loire), Crozet-Fourneyron, Guillaumou, Levat, Ballue, Saint-Romme, Viette, Bourganet, Durand-Savoyat, Lombard, Philippon, Tondou, Ducher (Ain), Giguet, Pradon. »

Il était naturel, au lendemain du jour où l'armée a été l'objet des atteintes du ministre de la guerre et de la majorité républicaine, que l'on cherchât à frapper le Prince que sa naissance appelle à être le chef naturel de l'armée.

Nous ignorons ce qu'il adviendra de cette proposition.

Ce qui est certain c'est que, si la proscription est décrétée, les proscriptionnaires se sentiront bien autrement troublés que le proscrit, et qu'au delà comme en deçà des frontières, Monsieur le Comte de Paris restera ce qu'il est pour tous les Français, depuis la mort de Monsieur le Comte de Chambord.

Nous dirons même plus.

Comme il ne peut être exilé qu'à titre de Roi, c'est la République elle-même qui l'aura placé sur le trône, en prétendant l'expulser.

La Providence est là.

Nous lisons dans le National:

« On dit dans les couloirs de la Chambre que le président du conseil a été vivement contrarié en apprenant le dépôt de la proposition tendant à l'expulsion des princes.

» Il est difficile de comprendre, en effet, une conduite aussi impolitique de la part des représentants du pays qui se disent républicains. Il est bien évident que le gouvernement ne peut s'associer à cette mesure et qu'il la combattra énergiquement à la tribune.

» Sans compter les inconvénients que son adoption pourrait avoir au point de vue de nos relations diplomatiques, elle ne se justifie nullement par l'attitude actuelle des membres des familles qui ont régné en France. »

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Par la store légèrement soulevé, je regardais ce départ de chasse. Il aurait pu tenter le pinceau d'un maître. Écuyères et cavaliers, rangés devant le haut perron, échangeaient de gais propos. De jeunes Sibériennes, radieuses dans leurs toilettes claires, devaient suivre dans de riches équipages. Quelques-unes, selon la mode européenne, serrées dans l'amazone, la cravache en main, se disposaient à rivaliser avec les chasseurs les plus intrépides. Mlle Viliéreff était de ce nombre; et, lorsque son père la vit si belle, dans sa longue robe noire, si blonde sous son chapeau à plume, il ne put réprimer un sourire d'orgueilleuse satisfaction. Le capitaine Netroff se multipliait. Il allait du général à Olga, d'Olga au général, prenant des ordres, les transmettant. Les chevaux piaffaient, se cabraient, hennissaient. Plus loin, les chiens de la meute, couplés deux à deux, hurlaient, le cou tendu, dressés à demi, sur leurs pattes de derrière, dans un élan de furieuse impatience. Puis, soudain, avec un ensemble parfait, les piqueurs portèrent la trompe à leurs lèvres, et le

chant du départ s'éleva en notes retentissantes, éveillant tous les échos de la forêt.

Alors ce fut un tumulte: cavaliers, amazones, équipages de toutes sortes se lancèrent au galop le long de la grande allée; et, longtemps, j'entendis le roulement des voitures, le piétinement des chevaux, les hurlements de la meute et le bruit des fanfares.

Entre les festons du feuillage, j'apercevais le flottement d'un voile, une cravache qui se levait, un harnais brillant au soleil... Puis, la vision devint confuse, le bruit s'éteignit, et je me trouvai seule, en face de Mademoiselle, dans la belle chambre ornée de tapis persans et de tissus de Smyrne.

Que je regrettais mon isba d'Irkoutsk, et qu'il est dur, même sans que la moindre envie vous morde le cœur, d'être l'amie pauvre!... la lectrice!

Tout le jour je songeai à Olga. Comment se défendrait-elle contre les assiduités d'Alexandre Netroff?

Je songeais aussi à toutes ces vies innocentes cachées dans les buissons, et que les plombs allaient détruire. Je croyais voir la gelinotte inquiète dans les halliers, le faisan aux ailes mordées se réfugiant dans les bruyères, le renne effaré blotti dans les fourrés; et tous, si craintifs, si palpitants!

Pauvres créatures de Dieu, pourquoi vous condamner à mourir? Le soleil est si beau, l'herbe si savoureuse! Qu'il fait bon vivre sur ces mousses trempées de fraîche rosée, dans cet air tout embaumé du parfum des bois!

Ah! fuyez, fuyez, les chasseurs approchent, ils épaulent, l'éclair brille, le coup part. Et les ailes légères, qui volaient si gaiement, se replient à jamais, les pattes se raidissent, la tête s'incline, et l'oiseau mourant tombe à terre avec un cri plaintif.

Et, plus loin, sous ces voûtes splendides d'arbres touffus, c'est le beau renne sauvage qui bondit, éperdu, blessé au flanc, et laissant, sur le sol, une trace sanglante. La meute le suit, féroce, haletante, avec des abois furieux. La course continue. Le lac apparaît. Brûlante de fièvre, la bête harcelée va donc rafraîchir sa blessure. Encore un effort elle atteindra l'eau limpide. Quels regards suppliants elle jette sur la meute bondissante; mais, excités par les chasseurs, fous de désir et de haine, les lévriers se hâtent, se pressent, atteignent enfin le fugitif; et le blessé tombe sous leurs dents cruelles. Il palpite, déchiré, sanglant, agonisant, tandis que, là-bas, à l'ombre des grands sapins, les fanfares résonnent dans un chant de victoire. C'est le triomphant hallali.

Un silence profond, succédant au mouvement et au bruit, s'était étendu sur le parc; une légère

brise agitait les boules, et une blanche colombe, échappée au massacre, roucoulait non loin de notre balcon.

Mademoiselle leva les yeux sur moi. J'avais déplié une lettre de ma mère, reçue la veille, et je la relisais tout bas. Une correspondance établie entre nous, par les soins de Mlle Viliéreff, me racontait la vie monotone de là-bas, à laquelle rien ne changeait: Travail constant de mon père, sans un jour, sans une heure à lui; sévérité des chefs; regrets de la patrie... Puis, on pensait à moi; on regardait, avec mélancolie, ma place vide. Cependant on était heureux de savoir Nadège, au Palais d'été. On espérait que sa santé était excellente. De sa santé, à elle, ma mère ne me disait rien, ce qui m'inquiétait extrêmement. Je l'avais vue si épuisée l'hiver précédent. La lettre se terminait par ces lignes de tendresse que toute mère sait écrire, qui vont à l'âme, qu'on répète tout bas, et qu'on baise au passage.

A haute voix je repris ma lecture.

Mademoiselle m'écoutait en dessinant; puis, comme la journée s'avavançait, elle m'offrit de faire, à son bras, une promenade dans le parc. Depuis si longtemps nous n'avions pas été seules! Nous allions donc pouvoir rappeler les doux comme les navrants souvenirs; revivre à Boroska, à Kerlis, à Paris; parler de mon père, parler de Serge... Pauvre Serge! que devient-il là-bas, à Nertschink?

Le gouvernement estime qu'il dispose actuellement de moyens suffisants pour les expulser s'ils venaient à faire acte de prétendants, et qu'en tout état de cause les auteurs de la proposition suraient dû le consulter.

#### AU FOUR ET AU MOULIN.

On nous en dira tant !

Nous nous demandions quel grand crime avait commis le général Schmitz. Ce crime le voici : il détenait le commandement du 9<sup>e</sup> corps dont M. Boulanger avait besoin pour le donner à son bon compère Comaguy-Thibaudin de Mayence. M. Schmitz est relevé de ce commandement qui est donné à Thibaudin de Mayence. Le tour est joué.

Les tours sont joués, devrais-je dire, car Guzman-Boulanger ne connaît pas d'obstacles. Il touche à tout en même temps : Le grand commandement et le bouton de guêtre ; l'état-major général et la bretelle de sabre. Il refait tout le travail de mobilisation. Il supprime la retraite. Il refond l'intendance. Il recule l'appel du soir. Il compte les mollettes d'éperons. Il est à tout, il voit tout, il fait tout et tout de suite.

Il a encore le temps de penser à l'étranglement de l'hydre réactionnaire en invitant les chefs de corps à limiter l'emploi que les officiers peuvent faire de leurs chevaux. Cette limite vise les chasses à courre et les rallye-papiers, ces « hochets de la réaction » que M. Wilson a sur le cœur comme le renard de la fable ses raisins.

Mais le grand redresseur d'abus « réactionnaires » a-t-il songé que son *oto* sur des tolérances qui avaient pour excuse et pour but l'entraînement du cheval et le perfectionnement du cavalier allait frapper beaucoup plus sévèrement les officiers pauvres que leurs camarades plus fortunés ?

Ceux-ci courent, en dépit des circulaires ministérielles, chasses et rallye-papiers sur leurs propres chevaux. Ceux-là ne pouvant plus monter les chevaux qu'ils tiennent de l'Etat et n'en ayant pas d'autres, seront privés d'un plaisir qui était en même temps un exercice salutaire pour le cavalier et le cheval. Ce n'est pas l'hydre de la réaction, c'est la cavalerie qui pâtit.

M. Boulanger veut être partout à la fois, au four et au moulin :

Il est surtout aux four !

EDOUARD GRIMBLAT.

#### LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE AU MINISTRE DES CULTES

Grenoble, le 24 janvier 1886.

A Monsieur le Ministre des cultes.

Monsieur le Ministre,

Des journaux, portant la date de ce jour, annoncent que le conseil des ministres doit se réunir demain, pour prononcer contre moi je ne sais quelles peines.

Evidemment, ces journaux se trompent,

Comme il doit souffrir !

Nous nous engageâmes dans l'allée conduisant à notre pagode favorite. Le bruit du cor, résonnant dans le lointain, nous disait que la chasse galopait encore au fond des futaies, qu'elle bondissait à travers les buissons, les ravins, pour rejoindre enfin les rives du grand lac. Au loin, j'entrevois, au bord de l'eau, le lonch servi, et les valets de pied, graves, corrects, sortant des paniers les bouteilles de champagne, venues de France, ce champagne dont le bouchon saute si gaieusement en laissant couler la mousse dans les verres.

D'un massif de bouleaux les clochetons de la pagode émergeaient. Cette pagode nous rappela la scène du vieux moujik et de ses petites filles, où le grand cœur de M<sup>lle</sup> Vilerieff s'était révélé. C'était donc vrai ! Dès le premier jour, Mademoiselle avait bien jugé la jeune Russe. Sous ses hauteurs elle cachait une âme généreuse. Peut-être aurait-elle pitié des miens... Et mon rêve incessant de délivrance ne me quittait pas.

Nous gravâmes l'escalier de santal ; et là, dans ce petit salon avec ses divans de soie contourant les murs, et ses énormes potiches, sur les flancs rebondis desquels un artiste du Cielste-Empire a peint toute une fantaisie de salamandres, de dragons et de fleurs de lotus, nous passâmes des heures très-douces.

Ra rappelant les souvenirs avec ma chère Made-

car le conseil des ministres ne saurait s'ériger lui-même en tribunal et créer des pénalités non prévues par la loi, oubliant ainsi que les évêques comme les prêtres relèvent, en France, du conseil d'Etat, dans la mesure de ses attributions.

Quoi qu'il en soit, si lesdits journaux n'annoncent pas de fausses nouvelles, et qu'il advienne selon leurs dires, dès aujourd'hui j'en appelle au conseil d'Etat de la sentence illégale du conseil des ministres.

Si, maintenant, j'examine ce qui peut motiver des mesures repressives à mon endroit, j'avoue, Monsieur le Ministre, que j'ai le besoin d'être éclairé, à ce sujet, par Votre Excellence.

Je conçois que ma lettre au clergé ait pu paraître à plusieurs sortir du ton ordinaire des lettres épiscopales. C'est vrai ; en général, les évêques n'ont pas à remplir pareille mission. Cependant, je ne crois pas être sorti des bornes prescrites par le droit.

1<sup>o</sup> En fait d'élections, Monsieur le Ministre, j'ai dit que vous aviez trouvé mon attitude correcte.

2<sup>o</sup> J'ai cité, pour les droits politiques appartenant aux ecclésiastiques, l'avis d'un ancien magistrat affirmant « qu'interdire aux ecclésiastiques l'usage des droits politiques dont jouissent les autres citoyens, ce serait une monstruosité. »

3<sup>o</sup> J'ai fait observer que les prêtres ne sont pas fonctionnaires. En effet, un fonctionnaire du gouvernement est celui qui remplit des fonctions civiles, au nom du gouvernement et pour le gouvernement, tandis que le prêtre remplit des fonctions religieuses, au nom de l'Eglise et pour Dieu, dont il est le ministre.

4<sup>o</sup> J'ai parlé de la franc-maçonnerie pour en appeler à son témoignage, et j'ai cité les paroles du frère Ch. F. : « n'en avais-je pas le droit ? »

5<sup>o</sup> J'ai émis mon avis au sujet de l'apaisement dont a parlé M. de Freycinet dans sa déclaration, et j'ai dit que malheureusement le Gouvernement, le voulant ou ne le voulant pas, subissait l'influence de la maçonnerie, que l'on sait hostile au catholicisme, jusqu'à rêver sa ruine.

Ici, Monsieur le Ministre, je vous prie d'oublier un instant le terre-à-terre des choses et de vous élever avec moi jusqu'à la région des idées religieuses, pour considérer que la franc-maçonnerie est, au fond, une hérésie qui nie la divinité de Jésus-Christ, et qu'elle rejette par là-même le monde dans le Naturalisme païen.

Une autorité que les catholiques révèrent et dont la parole est pour eux une règle infaillible, nous a signalé l'erreur du Naturalisme comme ayant pénétré dans les loges maçonniques, et, par elles, inondant le monde de son poison mortel pour les âmes, les familles et les sociétés. Cette autorité a commandé aux évêques surtout, en parlant de la maçonnerie, « de la démasquer et de la montrer telle qu'elle est ».

J'ai obéi, Monsieur le Ministre, et j'ai dit que le gouvernement subissait l'influence de l'erreur, le voulant ou ne le voulant pas. Il en est ainsi, nécessairement, quand une hérésie est, en quelque sorte, dans l'air

moiselle, je n'envisais pas les chasseurs qui, là-bas, au bord du grand lac, s'élevaient devant la table servie et les flots du champagne.

La journée s'écoula ainsi. Le bruit de la chasse, revenant au palais après un immense circuit, vint nous avertir qu'il fallait quitter notre pavillon, et songer à notre toilette. Oh ! une toilette bien simple pour la fille de l'exilé. Une robe de mousseline et des fleurs naturelles dans mes cheveux.

Ce retour de chasse captivait mon regard. Les chiens couraient en avant, plus de cinquante cavaliers galopaient en arrière. Cette cavalcade balayant, comme une avalanche, le sable d'or des allées, formait vraiment un merveilleux spectacle. Les trompes sonnaient bruyamment, et le gouverneur, radieux, en tête du cortège, ne quittait pas du regard le trophée, où, sous des branches de bouleaux habilement enguirlandées, gisaient, entassés, des rennes sauvages aux larges ramures, des faisans de Chine aux ailes d'or, des coqs de bruyère au riche plumage, de pauvres gelinottes aux pattes raidies et glacées. C'était un massacre soutenu triomphalement sur les robustes épaulés de douze piqueurs, portant le couteau de chasse au flanc et la trompe en bandoulière.

Le soir, après un nouveau et gigantesque repas, où plus d'une face devint cramoisie, et plus d'une langue épaisse, il y eut curée froide.

(A suivre.)

ambiant, les plus forts en souffrent. Voilà pour le gouvernement.

En ce qui concerne la franc-maçonnerie, croyez-le, Monsieur le Ministre, elle est d'origine socinienne, puisque ce qui la distingue, c'est la négation de la Divinité de Jésus-Christ. Elle s'attaque partout à Lui, elle ne peut souffrir, ni sa doctrine, ni sa croix, ni rien de ce qui se rattache à Lui ; elle efface de tous ses livres son nom adorable, et son rêve, caressé par elle depuis son origine, elle l'avoue elle-même, est de détruire, sur la terre, le règne social du Christ, d'arracher sa foi de tous les cœurs et d'éteindre son souvenir chez tous les peuples. Le gouvernement de la République, Monsieur le Ministre, devrait combattre de tels projets, subversifs de l'ordre chrétien, de la vraie civilisation et du bonheur de la nation.

Je vis, Monsieur le Ministre, sur les bords de l'Isère, où a retenti ce cri de guerre : « Le cléricisme, voilà l'ennemi ! »

Il était bien du gouvernement, cet homme qui nous attaquait ainsi, et aussi de la maçonnerie. Il a été porté en triomphe pendant sa vie, et glorifié après sa mort. A ses funérailles, les loges ont paru dans tout leur éclat. Ce n'est donc plus moi, c'est le Gouvernement lui-même qui affirme qu'entre lui et la maçonnerie il y a des rapports intimes, que ce fait et mille autres que je puis citer rendent évidents à tous les yeux.

Si, pour moi, c'est un tort de l'affirmer et de le dire avec les Apôtres que, « sous le soleil, il n'y a pas d'autre nom que le nom de Jésus, en qui soit le salut, » veuillez, Monsieur le Ministre, en appeler au Pape, mon juge naturel. J'obéirai à sa voix, lorsqu'il m'enverrait au bout du monde, où je trouverai, sans doute, un peuple qui vante moins la liberté, mais qui la pratique davantage.

Festus, parlant de saint Paul au roi Agrippa, lui disait : « Je répondis aux Juifs qui l'accusaient : Ce n'est point la coutume des Romains de condamner un homme, avant que l'accusé ait ses accusateurs présents, et qu'on lui ait donné lieu de se défendre, pour se laver de l'accusation. » J'espère, Monsieur le Ministre, qu'on usera des mêmes procédés envers moi, le cas échéant.

Recevez, etc.

† AMAND-JOSEPH,  
Evêque de Grenoble.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 février.

Il se produit des alternatives assez brusques ; tantôt les demandes prédominent, tantôt les offres reprennent le dessus.

Le marché n'a pas, pour le moment, de conviction bien arrêtée.

Le 3 0/0 est à 81.47, l'amortissable à 84 fr., le 4 1/2 0/0 à 109.42.

On demande le Crédit Foncier à 1,343.75. L'écart qui existe entre les Communes et les Foncières 1879 doit faire préférer ces dernières. La valeur intrinsèque est égale et les chances de tirages sont les mêmes.

La Société Générale est à 448.75.

La Banque d'Escompte se tient à 445. Elle ne tardera pas à prouver sa vitalité. On remarque la bonne tenue des Méridionaux italiens.

Les Dépôts et Comptes courants, dont les recettes sont en augmentation sur l'exercice précédent, cotent ferme 497.50.

Le Panama est très-faible. Il faut attendre que la période de versement soit passée, pour savoir l'opinion des vrais actionnaires. Combien y en aura-t-il à exécuter ?

Le Crédit Lyonnais, complètement délaissé, cote 517.50, en baisse de 1 fr. 50 sur le cours d'hier.

Les actions de nos chemins de fer sont calmes.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le baromètre avait monté, nous avions eu deux jours sans pluie ; mais, la nuit dernière, il y a eu un changement subit dans l'atmosphère.

A 3 heures, ce matin, la neige tombait ; à 8 heures, elle a recommencé, fondant à mesure qu'elle touchait terre, et continuait à tomber à midi.

La Loire s'est élevée de 25 centimètres pendant la nuit dernière. Elle marque aujourd'hui, à midi, à l'échelle du pont César, 4<sup>m</sup> 30.

Nous apprenons que M. Robineau vient d'envoyer sa démission de juge de paix du canton Sud de Saumur.

#### Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Première séance, le dimanche 7 février 1886, à 9 heures du matin, au Stand des Récollets.

Tir à la carabine et au pistolet à 42 mètres.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

#### LE GÉNÉRAL SCHMITZ.

Le général Schmitz a été mis hors cadres conformément, dit le décret, à l'article 8 de la loi du 42 mars 1875.

C'est une révocation absolue. Le 4 février, c'est-à-dire avant-hier, expiraient la plupart des commandements de corps d'armée, et parmi eux, celui du général Schmitz. On eût pu attendre encore un jour, et le remplacer d'une façon régulière ; on a préféré le révoquer. Être relevé d'un commandement ne signifie pas autre chose.

Quant à l'article 8 de la loi du 42 mai 1875 (loi des cadres), il dit que les officiers ayant commandé en chef ou exercé les fonctions de major général devant l'ennemi peuvent être conservés en activité après l'âge de soixante-cinq ans, et qu'ils seront placés hors cadres : c'est le cas du général Schmitz.

#### LES ADIEUX DU GÉNÉRAL SCHMITZ.

L'ordre général qui suit a été lu avant-hier à midi aux troupes de la garnison de Tours :

« Officiers et soldats du 9<sup>e</sup> corps d'armée,

» Par décret du 2 février, le Président de la République m'a relevé de mes fonctions de commandant du 9<sup>e</sup> corps d'armée.

» Je vous remercie des témoignages de déférence et de dévouement dont vous m'avez honoré pendant plus de quatre années.

» Je vous fais mes adieux.

» Le général de division,  
» SCHMITZ. »

Vous dites adieu, général ; avec M. Boulanger vous pouvez dire au revoir.

Le Boulanger sera bientôt recuit.

Chacun appréciera, dit le *Matin*, la simplicité et la droiture de ce langage. Les troupes ici, à Tours, sont dans une tristesse profonde de la perte d'un général qu'elles affectionnaient particulièrement.

Voilà comment quitte l'armée ce soldat qu'on a accusé d'y semer l'indiscipline.

En dehors de son commandement du 9<sup>e</sup> corps, le général Schmitz occupait d'autres fonctions militaires : il était entre autres membre du conseil supérieur de guerre. Or, le général Boulanger l'a relevé de toutes ses fonctions.

Les habitants de Tours, dit encore le *Matin*, ont résolu de signer une adresse au général Schmitz pour lui exprimer le regret qu'ils éprouvent de la mesure rigoureuse qui vient de le frapper.

Il est à remarquer que le commandant du 9<sup>e</sup> corps d'armée a su s'attirer la sympathie universelle des habitants de Tours.

Le général Schmitz a été reçu jeudi matin à l'Elysée par M. Grévy.

Dans la journée, il a pris part aux travaux de la commission de classement.

On lit dans l'*Univers* :

« Hier soir, par les rues et sur les boulevards, les bandes de vendeurs de journaux criaient à tue-tête : « La révocation du général Schmitz ! la mise à pied du général Schmitz ! » C'était hideux, et la foule en ressentait visiblement partout une impression pénible. On sentait le coup porté à l'armée par son chef même, et l'on faisait de tristes retours sur le temps où de pareilles manifestations étaient le prélude des plus désastreuses catastrophes. On sent qu'un nouveau craquement se fait dans l'édifice social. Gare bientôt l'effondrement et la ruine ! »

#### THIBAUDIN ET BOULANGER.

Le *Matin* annonce que le général Boulanger, qui fut directeur de l'infanterie sous le ministère du général Thibaudin, a dit on, l'intention de confier à celui-ci le commandement du 9<sup>e</sup> corps d'armée à Tours, qui vient d'être enlevé au général Schmitz.

Passé-moi la casse, dit un vieux proverbe, et en retour je te passerai le sénat !

M. Boulanger, qui fut directeur de l'infanterie, sous le général Thibaudin, doit bien à Thibaudin de le repêcher et de le faire revenir sur l'eau ! C'est un prêt pour un rendu !

Il est inexact que, comme l'on raconté quelques journaux, des officiers de la brigade de Tours aient fait parvenir leur démission au ministère de la guerre.

#### LE BAL DE M. LE PRÉFET DE TOURS.

On nous assure, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, que, pour des raisons tenues secrètes, le bal qui devait avoir lieu à la Préfecture, le 14 février, sera retardé de quelques jours.

Les invités, nous assure-t-on, ne perdront rien pour attendre.

On lit dans la *Patrie* :

« Dans une de ses dernières séances — nous pouvons même préciser — vendredi 29 janvier, la Cour des comptes a rejeté les frais du baptême de la fille aînée de M. Wilson, la jeune Marguerite, portés en compte comme dépenses de l'Élysée. Grand-père n'est pas content. »

#### TRIBUNAUX

##### AFFAIRE MÉHOUS ET CRÉANCIERS DE L'HÔTEL DE LA PAIX.

On lit dans la *Petite France* du 4 février :

« Cour d'appel d'Angers. — Dans l'affaire en responsabilité dont nous avons parlé hier, la Cour a déclaré l'honorable M. Méhous, ancien notaire à Saumur, entièrement dégagé de toute responsabilité en ce qui concerne la somme s'élevant à environ 15,000 fr. dont les constructeurs de l'hôtel de la Paix réclamaient la répétition, et en conséquence a infirmé le jugement du tribunal de Saumur.

« M. Méhous sort donc de ce débat complètement justifié en ce qui concerne sa conduite professionnelle et son intégrité privée.

« On se souvient de ce procès qui avait eu un certain retentissement à Saumur, il y a déjà longtemps ; il avait été fait par les nombreux constructeurs de l'hôtel de la Paix de Saumur, pour faire déclarer responsable M. Méhous, notaire à Saumur, des conséquences de leur non inscription de privilège qu'ils avaient négligé de prendre ; l'arrêt de la Cour intéresse donc le notariat tout entier.

« C'est après une brillante plaidoirie de M. Fairé père, avocat de M. Méhous, et sur les conclusions de M. l'avocat général, que la Cour a adopté l'arrêt qui donne gain de cause à M. Méhous, contre M. de la Vèze, avocat à Saumur, représentant les constructeurs de l'hôtel. »

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné 0 fr. 50 c. le 1/2 kil. ; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil. ; — le Chocolat de la C<sup>ie</sup> Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; — la Chartreuse

jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c. ; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

MAISON. Loire-Inférieure, le 15 juin 1885. Depuis longtemps je souffrais d'une toue nerveuse, contre laquelle j'ai employé une boîte de vos Pilules suisses (Fr. 1.50) ; elles m'ont fait beaucoup de bien, car maintenant je suis tout-à-fait rétabli. Je vous prie de publier ma lettre afin que les personnes qui ont la même maladie puissent guérir de la même manière. Pierre Bonnet ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

#### CHRONIQUE THÉÂTRALE

##### LAKMÉ

La ravissante partition de M. Léo Delibes, donnée sur notre scène le 25 janvier et le 2 février, a obtenu le même succès qu'aux deux représentations de l'an dernier, et le public n'a pas montré moins d'empressement à aller l'applaudir. Il est vrai que *Lakmé* est une œuvre exquise : on n'y trouve point de faiblesse, et la jeune école moderne — à laquelle appartient le maître — a prouvé une fois de plus, par cette heureuse conception, qu'elle sait écrire aussi des mélodies. L'orchestration révèle une foule de sonorités originales qui peignent admirablement le caractère oriental du poème. Nous n'irons pas nous lancer, après tout ce qui a été dit et ce que nous avons dit nous-même sur *Lakmé*, dans une analyse littéraire et une appréciation musicale. Bornons-nous à constater que M. Jules Breton, qui n'a jamais rien négligé jusqu'ici pour satisfaire son public, a apporté tous ses soins à monter de nouveau cet ouvrage, joué déjà nombre de fois à Angers, et que, comme à la saison dernière, la réussite a été complète. L'interprétation a peut-être même été supérieure.

M<sup>lle</sup> Dorian, toujours inimitable dans le poétique rôle de la jeune Hindoue, s'est encore surpassée. A la seconde représentation surtout, c'était la perfection. La créatrice à l'Opéra-Comique, Marie Van Zandt, ne peut être classée aujourd'hui qu'au-dessous de la créatrice sur les scènes d'Angers et de Saumur : c'est l'avis de bien des auditeurs. Comme elle a parfaitement nuancé la transition de la tranquillité insouciance de l'enfant à l'extase passionnée de la femme ! Avec quel art elle a représenté l'idéale fille d'un brahmane, la *filie des dieux* ! C'était l'héroïne véritablement inspirée de l'idylle, à la fois sauvage et moderne, de MM. Gondinet et Philippe Gille. La charmante diva, dont la voix incomparable est d'une si agréable souplesse, a montré une tendresse langoureuse dans les duos avec M. Goffoël. Les couplets : *Pourquoi dans les grands bois*, si beaux avec leur accompagnement de violons en sourdine, ont été chantés avec la plus douce mélancolie. La grande scène, — la lé-

gende de la Fille du paria, — au deuxième acte : *Où va la jeune Hindoue ?* a été jouée et chantée dans la manière large indiquée par M. Léo Delibes lorsqu'il est venu à Angers, il y a un peu plus d'un an, diriger les répétitions et la première de *Lakmé*. L'allegro des Clochettes a été perlé avec une science parfaite... Mais il nous faudrait tout citer ; ajoutons seulement que M<sup>lle</sup> Dorian a dit cette belle phrase finale : *Tu m'as donné le plus doux rêve*, de façon à émouvoir toute la salle.

Est-il besoin de rappeler que la jeune artiste a été pendant toute la soirée chaleureusement applaudie ? Signalons toutefois la brillante ovation dont elle a été l'objet. Après la légende du deuxième acte, un magnifique bouquet et une splendide corbeille de fleurs naturelles lui ont été apportés sur la scène de la part d'un groupe d'habitues. C'est au milieu d'applaudissements frénétiques, de trépignements, d'explosions de bravos que M<sup>lle</sup> Dorian, heureuse et fière de la sympathie qu'on lui témoignait, a salué et remercié le public. Rarement nous avons été témoin, à Saumur, d'un pareil triomphe.

Après quelques semaines d'un repos bien gagné, si M<sup>lle</sup> Dorian veut bien revenir donner une ou deux représentations sur notre scène, comme on nous le fait espérer, l'excellente première chanteuse peut compter qu'elle y sera chaudement accueillie.

Les autres interprètes de *Lakmé* méritent tous des éloges, mais nous ne pouvons leur consacrer que quelques lignes.

M. Goffoël a su faire ressortir toutes les beautés de la musique du maître : le rôle de Gérard lui est très-favorable. Dans le duo du premier acte notamment : *C'est le dieu de la jeunesse*, et dans celui du deuxième : *Ah ! c'est l'amour endormi*, sa voix chaude, vibrante, sympathique, a eu des accents de jeunesse et de passion que nous ne lui soupçonnions guère ; sa romance : *O fantaisie*, a été dite avec beaucoup de goût. C'est dommage qu'il ne puisse donner plus de mobilité à sa physionomie placide qui ne peut être celle d'un héros d'aventures amoureuses.

M. Neveu a été, comme toujours, superbe dans le rôle de Nilakantha. Cet excellent artiste a eu sa bonne part du succès de la pièce. Il a mis une grande expression et une douloureuse tendresse dans ses stances : *Lakmé, ton doux regard se voile*, et tout le rôle a été tenu par lui avec ce talent de premier ordre que nous lui connaissons.

M. Dechesne a un rôle bien effacé, mais dont il sait tirer le meilleur parti. Il a joué et surtout chanté avec une telle autorité et une si belle voix qu'il n'a pas moins excité des applaudissements.

Le rôle de Malika a été tenu d'une façon très-remarquable par M<sup>lle</sup> de Vita, la jeune chanteuse contralto, dont le talent a déjà été apprécié ici dans *Mignon* et dans *Charles VI*. Grâce à elle, le ravissant duo du premier acte : *Sous le dôme épais*, a été fort goûté.

A la représentation du 25 janvier, les trois Anglaises étaient représentées par M<sup>lle</sup> Cantrelle, M<sup>lle</sup> Dulaurans et Vandermeiren ; mardi, M<sup>lle</sup> Allain et Fleury remplaçaient les deux premières. Elles ont toutes rempli agréablement leurs rôles.

Enfin, disons en terminant que les chœurs n'ont rien laissé à désirer et que l'orchestre a été, suivant son habitude, parfait de tous points.

Lundi prochain, nous aurons la *Favorite*. M<sup>lle</sup> de Vita remplira le rôle de Léonor, M. Goffoël celui de Fernand, M. Dechesne celui du roi de Castille, M. Neveu celui de Balthazar, et la gentille M<sup>lle</sup> Dulaurans celui d'Inès. Encore une salle comble !

##### M<sup>lle</sup> DE VITA.

M<sup>lle</sup> de Vita, que nous entendrons dans la *Favorite*, prêtera demain son concours au Concert populaire de l'Association artistique d'Angers. A cette occasion, M. J. Bordier écrit dans *Angers-Revue* la notice suivante sur notre chanteuse contralto :

« D'origine italienne, M<sup>lle</sup> de Vita est née à Amsterdam. C'est dans cette ville, puis à Bruxelles, que la sympathique débutante a passé sa jeunesse. Elle commença par travailler la musique et le piano, choses précieuses pour une chanteuse. Quand ses parents s'aperçurent que la nature avait doué leur fille d'une voix bien timbrée et puissante, ils se rendirent à Paris.

« M<sup>lle</sup> de Vita étudia pendant deux ans le chant avec M<sup>me</sup> Feretti et reçut en même temps des leçons de déclamation de M. Ponchard. Engagée de suite sur notre scène, grâce sans doute à la sollicitude d'une direction exceptionnelle, la jeune débutante a vu son inexpérience scénique passer inaperçue, tandis que l'heureux timbre de sa voix lui attirait tous les suffrages.

« Nous sommes heureux de pouvoir, sur la recommandation de notre ami M. de Romain, faciliter les premiers pas de M<sup>lle</sup> de Vita dans la rude carrière artistique, en lui ouvrant les portes de nos Concerts, portes qui, chacun le sait, ne s'ouvrent pas pour tout le monde. »

##### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 6 février

Pour les représentations de M<sup>me</sup> VAILLANT-COUTURIER *MANON*, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Massenet.

M<sup>me</sup> Vaillant-Couturier jouera le rôle de *Manon*.

Dimanche 7 février

Les *MOUSQUETAIRES AU COUVENT*, opéra-comique en 3 actes, musique de Louis Varney.

##### Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 7 février

LE FORGERON DE CHATEAUDUN, drame en 5 actes.

Les Femmes qui pleurent, comédie en 1 acte.

PROGRÈS DE LA SCIENCE. — Dans notre numéro du 4 décembre, nous avons parlé du service immense que venaient rendre à l'humanité dix-sept docteurs célèbres, les auteurs des *PLUQUES* et des *DRAGÉES RUSSES*. Nous avons vu les gravures anatomiques qui entourent ces produits, et réellement nous en avons été émerveillés, car il n'est pas possible de trouver dans aucun ouvrage de médecine une étude aussi bien faite de l'intérieur du corps humain, l'estomac, les intestins, les poumons, les bronches, etc., tous les organes, en un mot, sont montrés tels qu'ils sont dans notre corps, avec leur forme, leur structure et la couleur naturelle de leur chair.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

#### 8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

##### LES RUCHES D'ABELLES

Jacques, le jeune fermier, prit Thérèse par la main et l'embrassa sur les deux joues.

— Et maintenant, Jacques, bonne nuit ! Prenez garde aux mauvais chemins, et revenez-nous avec le soleil. Je tuerai un coq pour demain.

— C'est cela, Colombe. Adieu, Thérèse, adieu, toutes ensemble.

Jacques quitta la maisonnette, le cœur alerte et raccourcissant à grands pas la distance du village à sa ferme.

##### VII

Depuis quelques mois déjà le mariage est conclu : il se fit comme tous les mariages de campagne sans trop de bruit, sans trop de joie. Le lendemain des noces, on va au travail, on retourne à la charrie. Rien n'est changé dans les habitudes ni au dehors ni au dedans.

La petite chaumière seule était devenue plus mélancolique. Les deux sœurs avaient éprouvé bien du chagrin de se séparer de leur Thérèse. On avait partagé le mobilier, dégarni un peu la chambre, et la cuisine, et l'on s'était répété au revoir en se promettant d'aller et de venir.

Les ruches étaient restées sous l'appentis contre

le rocher, suivant le désir exprimé par le défunt. Il y avait autour de leurs abeilles du soleil et des fleurs toujours. Eh ! que leur fallait-il de plus, à elles, pour être heureuses ?

Cependant, les nouveaux mariés vivaient chez eux, là-haut, alternativement dans le contentement et les peines. Certaines heures, tout semblait facile et plaisant ; certaines autres, tout paraissait au contraire pénible et triste. De là, dans le ménage, du calme et du trouble, de gais rayons de soleil ou de brusques coups de vent.

Les époux n'avaient point d'enfants. Il manquait à la chaumière les jeunes cris et les jeunes bêgalements. L'enfant est le lien vivant qui attache la tige délicate et frêle à la branche forte et resserre les deux destinées.

Aussi, dans la ferme, parce qu'il n'y avait pas d'enfant, certaines discussions un peu vives, maints reproches, — l'orage suivi de larmes. S'il se fût élevé par là, dans un coin, un faible vagissement, Jacques aurait certainement embrassé Thérèse et tout se serait terminé par un sourire et par un redoublement de tendresse.

Mais non, et les tracasseries se suivaient comme les grains d'un chapote. En saisissant l'un, on touche l'autre.

Jacques devenait grossier et Thérèse n'était plus heureuse. Elle songeait plus souvent à ses bonnes et affectueuses sœurs.

Un jour enfin, hélas ! Jacques entama la question du partage des ruches.

— J'ai reçu, disait-il, ce qui te revenait dans les biens de ton père. Mais les ruches sont restées indivisées, et je n'en veux point laisser la surveillance à tes sœurs. Il me tarde d'avoir les miennes ici, sous le hangar du midi.

— Jacques, ne te souvient-il plus des dernières volontés de mon père — devant Dieu soit-il !

— Cela ne me regarde pas.

— Et les résultats désastreux du partage, tu les connais bien ?

— Des bêtises.

— Je t'en prie, par amour pour moi, par respect pour mon père !

— Je ne puis point cependant abandonner cette portion de la dot ? Non, c'est décidé. Ce soir, à la tombée de la nuit, j'irai chercher les ruches.

— Non, non, Jacques.

— Ça que tu pourrais me dire est inutile.

Thérèse regarda en pleurant le soleil descendre à l'horizon, quand elle entendit Jacques atteler au char de la ferme sa paire de vaches.

Il était nuit descendu quand le char sortit lentement de la ferme. Le jeune paysan marchait devant, l'aiguillon sur l'épaule, renforçant sa voix et lançant aux échos lointains un air des montagnes.

La jeune femme pleura plus à l'aise quand elle fut seule. Elle laissait son maigre feu s'éteindre dans les cendres. Aussi l'alerte fumée bleue ne flottait plus au-dessus de la chaumière comme le voile diaphane d'une fée en voyage.

Hélas ! que va-t-il se passer au village, là-bas ! Les pauvres sœurs ne purent, de leurs prières ni de leurs larmes, détourner la résolution de Jacques.

Elles s'embrassèrent désespérées ; elles songèrent à leur père, à ses dernières recommandations touchant ses ruches aimées, aux traditions superstitieuses de la montagne. Puisqu'elles ne pouvaient rien, elles résolurent, pour adoucir Jacques et l'engager à rendre leur sœur plus heureuse, à lui donner trois ruches, n'en gardant pour leur part que deux chacune.

(A suivre.)

ARMÉ GIRON.

##### Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 8 février 1886,

##### LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, poème de MM. Scribe, A. Royer et G. Vaez, musique de DONIZETTI.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE JOLY.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite de la dame veuve Joly, marchand-chapelier à Saumur, et en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le mardi 9 février 1886, à 10 heures du matin, au Tribunal, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

(99) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE STOCKMANN, ISIDORE.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Stockmann, Isidore, fourreur, demeurant à Saumur, et en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de cette faillite sont invités à se réunir au Tribunal, salle des faillites, le mardi 9 février 1886, à 9 heures du matin, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

(100) Le Greffier, GAUTIER.

Etudes de M<sup>e</sup> HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n° 28,

Et de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

Aux enchères publiques, EN UN SEUL LOT,

Par suite de conversion de saisie immobilière,

LA BORDERIE

DE LA

STATIONNERIE

Consistant en :

Bâtiments, Terres, Prés et Vignes,

Située communes d'Aubigné-Briand et de Montilliers, d'une contenance de 40 hectares.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 7 FÉVRIER 1886, à une heure de l'après-midi, en la mairie de Martigné-Briand.

Les enchères seront reçues par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, sur la mise à prix de..... 25,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n° 28 ;

2° Et à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Cabinet de M. LANGLOIS, 32, rue du Portail-Louis, à Saumur.

Choix de propriétés rurales et de maisons de ville

A VENDRE OU A LOUER FONDS DE COMMERCE A CÉDER

NOTA. — A partir du 1<sup>er</sup> février 1886, M. LANGLOIS recevra les demandes et offres d'emplois. (72)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël 1886,

Vaste Maison

RUE SAINT-JEAN,

Occupée par M. Grellet, tapissier.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur. (472)

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Dimanche 14 février 1886, à 2 heures, par M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, en la mairie de Villebermier.

D'UNE MAISON

Sise à Villebermier, sur la route,

Comprenant rez-de-chaussée, premier étage et dépendances, appartenant à M<sup>me</sup> veuve CORDIER-BACHET.

Étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le Jeudi 25 février 1886, à deux heures,

Par le ministère dudit M<sup>e</sup> PINAULT, notaire,

A SAINT-FLORENT, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Prés Saumur (M.-et-L.),

En 4 lots, avec faculté de réunion,

DU FONDS DE COMMERCE

Pour la fabrication et la vente

Des Vins Mousseux

Exploité à Saint-Florent, par la Société MOREAU et DE NEUVILLE; Comprenant :

1<sup>er</sup> Lot. — Les caves en roc, cellier, cour et hangars. Mise à prix..... 56.865 fr. 60

2<sup>e</sup> Lot. — Une maison de maître avec dépendances. Mise à prix..... 15.134 fr. 40

3<sup>e</sup> Lot. — La clientèle, les marques, le matériel et les marchandises. Mise à prix..... 185.805 fr. 59

4<sup>e</sup> Lot. — Diverses créances commerciales dues à ladite société, d'un recouvrement difficile, s'élevant à 22.646 fr. 20 environ. Mise à prix..... 500 fr.

S'adresser à M. BONNEAU, à Saumur, rue d'Alsace, ou à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (78)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 7, avec jardin

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (20)

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN HOTEL

Situé sur la place, à Fontevault.

S'adresser à M. SAULAY, qui l'habite. (40)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (399)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Picbat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

A VENDRE

BRAU

Plant de Peupliers Suisses

10,000 environ,

De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BRESSIERE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

A VENDRE

Une JUMENT, gris pommelé, âgée de 5 ans, taille 1<sup>m</sup> 58, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les toitures,

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLE

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste SIX francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminés par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte émaillée et émaillée, buanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtissier.

Prix modérés.

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT ET MOSAÏQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

3, place du Mouton, 3.

Vente de ciment en gros et détail.

Offres et Demandes

M<sup>me</sup> Hervé, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « A la Ville de Saumur », a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. M<sup>me</sup> Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (81)

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin : le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER pour cause de santé, très-bonne IMPRIMERIE, produisant plusieurs journaux ou revues et des labours.

Cette maison, ancienne et très-honorablement connue, est située dans une ville de 80,000 âmes.

S'adresser à M. SIXLE, à Paris, 5, rue Notre-Dame-des-Champs.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

SIROP ET PATE AU PIN D'AUTRICHE. REMÈDES SANS PAREILS. Contre Maux de Gorge, Toux, Rhumes, Grippe, Catarrhe, Coqueluche, etc. Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE, 11, rue Saint-Jean.

A VIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapoca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SANS PALAIS NI CROCHETS. DENTS. Léon A. Fresco. Chirurgien-Dentiste. 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR. Extraction, Aurification - Prix modéré. Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A VENDRE CHEVAL

Neuf ans, 1<sup>m</sup> 65, bai, se monte et s'attelle.

S'adresser rue de la Grise, 13.

En cours de publication dans LE JOURNAL DU DIMANCHE. Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches.

Le SECRET du MARI. Roman posthume et inédit. Par OCTAVE FÈRE.

LA MÈRE RAINETTE. Par CHARLES DESLYS.

SAUVÉE PAR LA MORT. Par CHARLES-BERNARD DEROSNE.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 29<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois..... 7 fr.

Un an..... 12 fr.

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.